**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU  
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Réunion du Bureau**

**En ligne**

**14 octobre 2021**

**13 h 15 – 14 h 15 (UTC+2)**

**Point 4 de l’ordre du jour provisoire :**

**Lieu et modalité de la réunion de la seizième session du Comité**

|  |
| --- |
| **Résumé**  Compte tenu de l’incertitude persistante autour de la pandémie COVID-19 en cours, le Bureau est invité à décider du lieu et de la modalité de réunion de la seizième session du Comité intergouvernemental, suite à la décision [16.COM 3.BUR 5](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-16.COM_3.BUR-Decisions_FR.docx) lors de la troisième réunion du Bureau et à un échange électronique avec les membres du Comité du 8 au 13 octobre 2021.  **Décision requise** : paragraphe 4 |

1. La présente réunion a été convoquée suite à la décision du Bureau du 4 octobre 2021 ([décision 16.COM 3.BUR 5](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-16.COM_3.BUR-Decisions_FR.docx)), qui a discuté du lieu et de la manière de convoquer la seizième session du Comité à la lumière de la pandémie de COVID-19 en cours.
2. Les membres du Comité ont été invités à exprimer leur préférence entre la tenue d’une réunion présentielle à Colombo, au Sri Lanka, ou au siège de l’UNESCO, à Paris, du 13 au 18 décembre 2021, en notant que les observateurs auraient la possibilité d’assister en personne ou de se connecter en ligne pour les deux options. Le Secrétariat a envoyé une lettre le 8 octobre 2021 pour lancer l’échange électronique avec tous les membres du Comité. Il a fourni une explication sur chaque option et les mesures associées sur la base de la dernière mise à jour de la situation sanitaire au moment de la rédaction du présent document. Les deux options reposent sur le principe selon lequel les décideurs – c’est-à-dire les vingt-quatre membres du Comité – doivent être traités de manière juste et égale et doivent donc tous avoir la possibilité de participer à la session selon la même modalité.
3. L’échange électronique a été clôturé à midi (heure de Paris) le 13 octobre 2021. Les résultats ont montré que quatre États parties étaient favorables à la tenue de la réunion à Colombo, au Sri Lanka, tandis que dix-neuf préféraient tenir la réunion au siège de l’UNESCO à Paris et un membre était favorable aux deux options. La grande majorité des membres du Comité a exprimé sa préférence pour une réunion au siège de l’UNESCO à Paris . Les résultats de cette consultation sont énumérés nominalement par membre du Comité (avec des commentaires) dans l’annexe.
4. Le Bureau du Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

**PROJET DE DÉCISION 16.COM 4.BUR 4**

Le Bureau,

1. Ayant examiné le document LHE/21/16.COM 4.BUR/4 et son annexe,
2. Rappelant les décisions [16.COM 1.BUR 3](https://ich.unesco.org/doc/src/50501-FR.docx) et [16.COM 3.BUR 5](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-16.COM_3.BUR-Decisions_FR.docx),
3. Prend note de la préférence exprimée par les membres du Comité de tenir la seizième session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel [à Colombo, Sri Lanka ***OU*** au Siège de l’UNESCO, Paris], du 13 au 18 décembre 2021 ;
4. Décide que la seizième session du Comité aura lieu en tant que réunion en personne du 13 au 18 décembre 2021 à [Colombo, Sri Lanka ***OU*** au siège de l’UNESCO, Paris], en fonction de la situation sanitaire à ce moment et si elle permet la tenue de réunions en personne.

**Annexe : Résultats de l’échange électronique avec les membres du Comité**

| **Membres du Comité** | **Préférence** |
| --- | --- |
| Groupe I | |
| Pays-Bas | Siège de l’UNESCO, Paris[[1]](#endnote-1) |
| Suède | Siège de l’UNESCO, Paris[[2]](#endnote-2) |
| Suisse | Siège de l’UNESCO, Paris[[3]](#endnote-3) |
| Groupe II | |
| Azerbaïdjan | Siège de l’UNESCO, Paris |
| Tchéquie | Colombo, Sri Lanka |
| Pologne | Siège de l’UNESCO, Paris |
| Groupe III | |
| Brésil | Siège de l’UNESCO, Paris |
| Jamaïque | Siège de l’UNESCO, Paris[[4]](#endnote-4) |
| Panama | Siège de l’UNESCO, Paris[[5]](#endnote-5) |
| Pérou | Siège de l’UNESCO, Paris |
| Groupe IV | |
| Chine | Siège de l’UNESCO, Paris[[6]](#endnote-6) |
| Japon | Siège de l’UNESCO, Paris ou Colombo, Sri Lanka[[7]](#endnote-7) |
| Kazakhstan | Siège de l’UNESCO, Paris |
| République de Corée | Siège de l’UNESCO, Paris |
| Sri Lanka | Colombo, Sri Lanka[[8]](#endnote-8) |
| Groupe V(a) | |
| Botswana | Siège de l’UNESCO, Paris |
| Cameroun | Siège de l’UNESCO, Paris[[9]](#endnote-9) |
| Côte d’Ivoire | Siège de l’UNESCO, Paris |
| Djibouti | Siège de l’UNESCO, Paris |
| Rwanda | Siège de l’UNESCO, Paris |
| Togo | Siège de l’UNESCO, Paris[[10]](#endnote-10) |
| Groupe V(b) | |
| Koweït | Colombo, Sri Lanka[[11]](#endnote-11) |
| Maroc | Siège de l’UNESCO, Paris |
| Arabie saoudite | Colombo, Sri Lanka[[12]](#endnote-12) |

1. **Pays-Bas**: Le gouvernement néerlandais a classé le Sri Lanka parmi les destinations où l’on ne doit se rendre qu’en cas de nécessité absolue. La réunion du Comité du PCI ne sera pas considérée comme un voyage nécessaire ; par conséquent, la délégation néerlandaise ne sera pas autorisée à y assister en personne. [↑](#endnote-ref-1)
2. **Suède**: La Suède est flexible quant au lieu de la rencontre et nous sommes convaincus que la situation sanitaire à Colombo comme à Paris permet des modalités appropriées et sûres. Pour l’instant, la Suède n’a aucune restriction de voyage, ni pour Paris ni pour Colombo. Cependant, nous avons compris que d’autres membres du Comité pourraient rencontrer des difficultés pour assister en personne à la réunion, si celle-ci devait se tenir au Sri Lanka. Une réunion à Paris pourrait donc permettre à ces membres du Comité de participer à la réunion sur un pied d’égalité. [↑](#endnote-ref-2)
3. **Suisse**:La Suisse est en faveur d’une réunion physique pour ce 16.COM et d’une réunion physique qui permette un accès équitable et facilité pour tous les États (membres du Comité et observateurs). En ce sens, en remerciant le Sri Lanka pour sa proposition d’accueil, une réunion à Paris nous paraît préférable. Surtout parce que les préparatifs doivent commencer dès maintenant. [↑](#endnote-ref-3)
4. **Jamaïque** : La Jamaïque est prête à participer en présentiel quelle que soit l’option retenue, mais nous indiquons une préférence pour la deuxième option, car nous prévoyons de plus grands défis logistiques pour le voyage à Colombo, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. [↑](#endnote-ref-4)
5. **Panama**: Tout d’abord, le Panama apprécie l’effort de Colombo, Sri Lanka, d’être le siège pour accueillir la réunion, cependant, il serait compliqué et coûteux pour le Secrétariat d’y assister, en termes de Covid 19, ainsi que pour les autres membres du Comité. S’il y avait des inconvénients à tenir la réunion à Paris, la meilleure option suivante serait de participer en ligne, en suivant les restrictions de l’UNESCO. [↑](#endnote-ref-5)
6. **Chine**: Des connexions en ligne effectives pour les autorités nationales sont demandées en même temps afin d’assurer une participation complète et approfondie des membres du Comité. [↑](#endnote-ref-6)
7. **Japon**: Nous sommes favorables aux deux options, en fonction de la situation sanitaire. Si la situation le permet, nous serons heureux de nous rendre au Sri Lanka. [↑](#endnote-ref-7)
8. **Sri Lanka**: Nous espérons que nous serons en mesure d’accueillir l’événement au Sri Lanka. [↑](#endnote-ref-8)
9. **Cameroun**: Option motivée par :

   souci de précaution étant donné le contexte de la crise sanitaire qui n’est pas encore complètement passée et des incertitudes sur les évolutions du virus et ses variants dans les prochains jours ;

   les préoccupations de préparation des formalités de plusieurs séjours entre la Conférence générale du 9-25 Novembre à Paris et le Comité Colombo en décembre, à quelques jours d’intervalle ;

   l’option du Siège à Paris favoriserait une participation massive de la délégation du Cameroun,

   Toutefois le Cameroun reste ouvert à une décision consensuelle. [↑](#endnote-ref-9)
10. **Togo**: Compte tenu des raisons évoquées, nous pensons que l’accueil de l’évènement serait bien au Siège de l’UNESCO. [↑](#endnote-ref-10)
11. **Koweït**: Si la situation sanitaire le permet. [↑](#endnote-ref-11)
12. **Arabie Saoudite** : Nous aimerions vous informer que le Royaume d’Arabie Saoudite, en tant que membre du Comité, accepte la tenue d’une réunion en personne à Colombo, au Sri Lanka, si les mesures sanitaires le permettent. [↑](#endnote-ref-12)